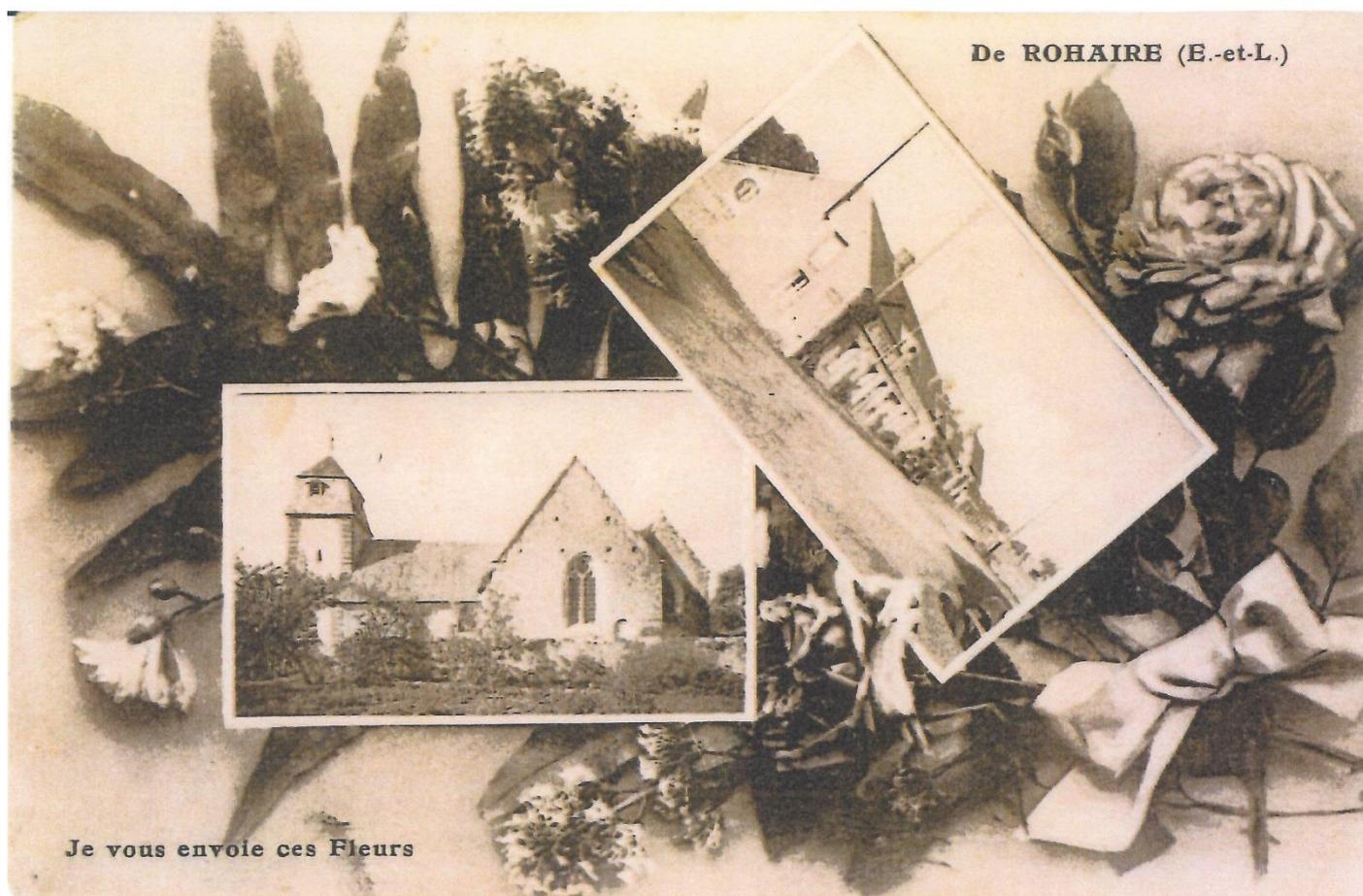


Bulletin Municipal



Depuis le premier janvier les anciennes communautés de communes de l'Orée du perche et du Perche Senonchois ont fusionné du fait de la loi NOTRE ; cette nouvelle entité regroupant désormais 15 communes (Boissy lès Perche,Digny,Jaudrais,la Chapelle Fortin, la Ferté Vidame, la Framboisière, la Puisaye, la Saucelle,Lamblore,les Ressuintes,louvilliers lès Perche,MesnilThomas,Morvilliers,Rohaire et Senonches) se nomme désormais communauté de communes des « Forêts du Perche ».Son siège est situé à Senonches et Monsieur Xavier NICOLAS en est le nouveau Président.

Concernant notre commune, en 2016 nous avons réalisé des travaux de voirie sur les chemins des Hayes ainsi que ceux de la Bréhardière et de Bouviers limitrophes avec la commune de la Chapelle Fortin. Pour 2017 quelques travaux sont prévus sur le chemin de la Genelière.Une partie de la toiture d'église doit également être refaite.

Les travaux concernant le développement du haut débit continuent et la mise en service de l'armoire de montée en débit de la Chapelle Fortin qui alimente le hameau de la Bruyère devrait être effective au premier trimestre ; celle de Rohaire qui desservira le reste de la commune devrait être opérationnelle au premier semestre de cette année.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches une excellente année 2017.

Le Maire, Christian BICHON

Etat Civil 2016

Mariage

Wilfried BUTEAU et Hélène BICHON le 06 Août 2016

Félicitations à la famille.

Registre de l'état civil arrêté au 31/12/2016.



Nouveaux Habitants

Pour faciliter vos démarches, il est
recommandé aux nouveaux habitants
de venir se présenter en Mairie.

DONS POUR LA COMMUNE

Monsieur et Madame Christian BICHON : 20 €
Monsieur et Madame Jean-Yves FUNK : 20 €
Monsieur et Madame André CNUDDE : 20 €
Monsieur et Madame Pierre PERRAULT: 20 €

Un grand merci à ces généreux donateurs.

Date des élections 2017

Election Présidentielle :

23 avril 2017 et 07 mai 2017

Elections Législatives :

11 juin 2017 et 18 juin 2017

Réunions de Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2016 A 20H30

Présents : MM. Christian BICHON, André CNUDDE, Jean-Yves FUNK, Pierre PERRAULT, Sandrine BOURGEOT, Patricia LAMBERT, Annick PERRAULT, Michel CHARTIER, Joël PILATE, Annie COURTAT et Pascal CNUDDE.

Secrétaire de séance : M. André CNUDDE.

Le Conseil municipal :

- **Fixe** les frais de gardiennage de l'église,
- **Approuve** les critères d'évaluation pour la mise en œuvre de l'entretien professionnel,
- **Demande** la subvention au FDAIC pour l'année 2016,
- **Examine** les différents devis pour un photocopieur,
- **Examine et approuve** le devis de Jean LAVENANT pour le remplacement des fenêtres du logement communal,
- **Renonce** à la taxe d'aménagement de plein droit,
- **Accepte** de vendre le terrain de pétanque à Mr GEORGET,
- **Autorise** le centre de gestion pour la renégociation du contrat d'assurance des risques statulaires,
- **Adhère** au Pass Eurélien,
- **Autorise** l'achat de chaises pour la salle des fêtes,
- **S'entretient** de questions diverses et se sépare vers vingt-deux heure et trente minutes.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/04/2016 A 20H30

Présents : MM. Christian BICHON, André CNUDDE, Jean-Yves FUNK, Pierre PERRAULT, Sandrine BOURGEOT, Patricia LAMBERT, Annick PERRAULT, Michel CHARTIER, Joël PILATE, Annie COURTAT et Pascal CNUDDE.

Secrétaire de séance : M. André CNUDDE.

Le Conseil municipal :

- **approuve** le compte de gestion 2015 du Receveur
- **vote** le compte administratif 2015
- **accorde** un montant total de subvention à différentes associations de 3000 €
- **vote** le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
 - section de fonctionnement : 170.501,10€
 - section d'investissement : 85.897,91 €

Il vote pour assurer l'équilibre de ce budget un produit des contributions directes de 34.889,00 €, égal au produit notifié le 01 avril 2016 par la Direction des Services Fiscaux, le coefficient de variation proportionnelle appliqué est de 1,000000, ce qui donne pour 2016 les taux suivants :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016	Bases d'imposition	Produit correspondant	
d'habitation	8,05 %	8,05 %	200.300	16.124	
foncière (bâti)	8,53 %	8,53 %	114.800	9.792	Total :
foncière (non bâti)	17,22 %	17,22 %	45.200	7.783	34.889 €
CFE	10,82 %	10,82 %	11.000	1.190	

- **approuve** l'arrêter de projet de périmètre de fusion (SDCI),
- **accepte** le devis de Jean LAVENANT pour le changement de la porte d'entrée du logement communal,
- **s'entretient** de questions diverses et se sépare vers vingt-deux trente heure.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2016 A 20H30

Présents : MM. Christian BICHON, André CNUDDE, Jean- Yves FUNK, Pierre PERRAULT, Sandrine BOURGEOT, Patricia LAMBERT, Annick PERRAULT, Michel CHARTIER, Joël PILATE, Pascal CNUDDE.

Secrétaire de séance : M. André CNUDDE

Absent excusée : Annie COURTAT qui donne pouvoir à Michel CHARTIER

Le Conseil municipal :

- **Accepte** le nouveau nom de la future Communauté des Communes,
- **Renouvelle** le contrat avec notre prestataire informatique,
- **Attribue** une subvention à l'office du tourisme de l'Orée du Perche,
- **S'entretient** de questions diverses et se sépare vers vingt-deux heure.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/10/2016 A 20H30

Présents : MM. Christian BICHON, André CNUDDE, Jean- Yves FUNK, Pierre PERRAULT, Sandrine BOURGEOT, Patricia LAMBERT, Annick PERRAULT, Michel CHARTIER, Joël PILATE, Annie COURTAT, Pascal CNUDDE

Secrétaire de séance : M. André CNUDDE

Le Conseil municipal :

- **Débat** sur le PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de L'Orée du Perche,
- **Accepte** la demande d'indemnité comptable au Trésorier,
- **Approuve** l'engagement de principe de l'ATD pour la période de 2017 à 2020,
- **Accepte** la dissolution du CCAS pour l'exercice 2017,
- **Fixe** les nouveaux tarifs communaux (salle des fêtes et concession cimetièrre),
- **Demande** une subvention au titre du fonds départemental de péréquation,
- **Examine** le devis VEOLIA pour le remplacement d'un poteau incendie au lieu « Les Bruyères »,
- **Approuve** la charte de partenariat définissant la politique de recouvrement des produits locaux
- **S'entretient** de questions diverses et se sépare vers vingt-deux heures trente.

Nouvelle Communauté des Communes Des Forêts du Perche

Dans le cadre de la loi NOTRe, les Communautés de communes de l'Orée du Perche et du Perche Senonchois ont été fusionnées à la date du 1er Janvier 2017 pour former la **Communauté de Communes des Forêts du Perche, présidée par Monsieur Xavier NICOLAS.**



Population : 8175 habitants

Superficie : 337 km²

Heures d'ouverture du lundi au vendredi :

09h / 13h et 14h/18h (17h le vendredi)

2 rue de Verdun

28250 SENONCHES

Tel : 02.37.37.37.28

contact@foretsduperche.com

Le bureau

Président : M. Xavier NICOLAS

1^{er} Vice-Président : M. Patrick LAFAVE (Commission Enfance/Jeunesse/Sport)

2^{ème} Vice-Président : Mme Marie-Christine LOYER (Commission développement éco/social/RH)

3^{ème} Vice-Président : M. Bernard PLANQUE (Commission Culture/Tourisme)

4^{ème} Vice-Président : Mme Christelle LORIN (Commission Finances)

5^{ème} Vice-Président : M. Eric GOURLOO (Commission Scolaire/Transport)

6^{ème} Vice-Président : M. Gérard LE BALC'H (Commission Environnement/Assainissement/Aménagement du Territoire)

M. Francis DOS REIS

M. Jacques BASTON

M. Laurent BOURGEOIS

M. Christian BICHON

Mme Nicole DELAYGUE (Chargée des relations avec les professionnels de santé)

M. Christophe LEFEBURE

Mme Bernadette TREMIER

M. Roger HIS

M. Gérard DESVAUX

Les 28 conseillers communautaires

BOISSY-Lès-PERCHE	MORVILLIERS
M. Christophe LEFEBURE	Mme Bernadette TREMIER
LA CHAPELLE-FORTIN	LA PUISAYE
M. Gérard DESVAUX	M. Roger HIS
DIGNY	LES RESSUINTES
Mme Christelle LORIN	Mme Nicole DELAYGUE
M. Emmanuel CHAUVEAU	ROHAIRE
Mme Joëlle LÉRABLE	M. Christian BICHON
LA FERTE-VIDAME	LA SAUCELLE
M. Bernard PLANQUE	M. Jacques BASTON
M. Guy DOUIN	SENONCHES
LA FRAMBOISIERE	M. Xavier NICOLAS,
M. Patrick LAFAVE	Mme Janine DUTTON,
JAUDRAIS	M. Eric GOURLOO,

M. Francis DOS REIS	Mme Liliane YVEN,
LAMBLORE	M. Jacques DESMONTS,
M. Gérard LE BALC'H	Mme Elisabeth STANDAERT,
LOUVILLIERS-LES- PERCHE	M. Michel DESHAYES,
Mme Marie-Christine LOYER	Mme Paula MANCEL,
LE MESNIL-THOMAS	M. Philippe MARTOJA,
M. Laurent BOURGEOIS	Mme Marie-Thérèse VERCHEL
	M. Aurélien MOREAU

Les Compétences

Compétences obligatoires :

1. Aménagement de l'espace
2. Développement économique
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
2. Politique du logement et du cadre de vie
3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
4. Assainissement

Compétences facultatives :

1. Infrastructures et réseaux de télécommunications
2. Activités scolaires
3. Activités Périscolaires
4. Activités Extrascolaires
5. Transports
6. Brigade de gendarmerie de Senonches
7. Maison de Santé Pluridisciplinaire
8. Drainage
9. Loisirs
10. Activités et équipements touristiques
11. Autres

Tarifs communaux

Tarifs de la location de la salle des fêtes, de la vaisselle et du matériel

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 novembre 2015 ayant pour objet les tarifs de location de la salle des fêtes, de la vaisselle et du matériel.

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs 2017 comme suit :

Location de la salle non chauffée :

- mariage – 1^o communion - baptême – banquet – repas de famille ... -le week-end : **120 €**
- vin d'honneur – réunion : **50 €**
- manifestation par société locale : **gratuit**

Location de la vaisselle et du matériel :

- pour les repas, le couvert par personne : **1,00 €**
- pour les vins d'honneur, le verre : **0,16 €**
- Utilisation du lave-vaisselle : **20 €**

Les usagers devront assurer à leurs frais le nettoyage parfait de la salle, des annexes (cuisine, wc, vestiaires.) des abords, de la vaisselle et du matériel, sous le contrôle du responsable.

Le Conseil décide en outre de demander le remboursement des frais de chauffage à air pulsé en cas d'utilisation de celui-ci et fixe à **40 €** par jour le montant dudit remboursement.

Les articles brisés ou perdus seront remboursés par l'utilisateur, aux prix suivants :

- | | | |
|-------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| ▪ assiette creuse : 2,50€ | ▪ verre liqueur : 1,44€ | ▪ corbeille à pain : 8,63€ |
| ▪ assiette plate : 2,70€ | ▪ coupe ballon : 1,64€ | ▪ broc d'un litre : 1,88€ |
| ▪ assiette à dessert : 2,00€ | ▪ couteau table: 1,05€ | ▪ salière : 1,29€ |
| ▪ cuillère de table : 0,71€ | ▪ légumier : 12,95€ | ▪ poivrière : 1,29€ |
| ▪ fourchette de table : 0,71€ | ▪ saladier : 3,12€ | ▪ plat ovale : 10,28€ |
| ▪ cuillère de service : 3,74€ | ▪ cuillère à café : 0,36€ | ▪ tasse : 5,33€ |
| ▪ fourchette service : 3,74€ | ▪ verre à vin : 1,53€ | ▪ cafetière : 35,02€ |
| ▪ louche : 8,80€ | ▪ verre à eau : 1,64€ | ▪ verseuse : 17,50€ |

Le Conseil décide également de demander le règlement d'une caution au moment de la réservation et fixe celle-ci à **270 €**.

Tarifs des concessions dans le cimetière

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 13 novembre 2015 relative aux concessions dans le cimetière communal ainsi que la délibération en date du 06 avril 2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Tarifs des concessions de terrain

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs pour 2017 comme suit :

- concession perpétuelle 2 m2 :	215 €
- concession cinquantenaire 2 m2 :	110 €
- droit de superposition :	45 €
- caveau provisoire (pour un mois, toute période commencée comptant pour un mois) :	15 €

Tarif concessions columbarium 2 urnes par case

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs à compter du 01 octobre 2012 pour la concession d'une case dans le columbarium comme suit :

- dépôt d'une urne dans une concession	gratuit
-concession cinquantenaire :	650 €
- dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :	120 €

Le montant de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir comprend le coût d'une plaque gravée au prénom et nom du défunt, avec la date de l'année de naissance et celle de l'année de décès.

Cette plaque devant être posée par les soins de la mairie, suivant le modèle retenu par elle, de manière à ce que toutes les plaques gravées soient identiques.

L'Accueil et l'Animation des jeunes

Grâce au partenariat de la Caisse d'Allocations Familiales, La Communauté de Communes de l'Orée du Perche a pu développer son action envers les enfants et les jeunes par le biais de l'aide financière du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la caf.



La Communauté de Communes de l'Orée du Perche a entrepris une politique volontariste en faveur de l'enfance-jeunesse qui se traduit par un accueil des enfants dès l'âge de 3 ans jusqu'à 25 ans.

La fréquentation de l'Accueil de loisirs (ALSH) traduit le succès de cette offre de services auprès des jeunes et des familles de notre territoire.

Le service Animation Enfance Jeunesse intervient sur différents temps : périscolaire et extrascolaire. Il participe également aux animations locales et à tous les chantiers départementaux de réflexion sur l'enfance et la jeunesse.

En 2016, 159 enfants différents ont fréquenté l'ALSH, dont 2 résidents à Rohaire.

Les « Temps d'Activités Péri-éducatifs » - TAP



Au Pôle scolaire de Boissy lès Perche, les ateliers sont mis en place chaque mardi et vendredi, de 14h45 à 16h15.

Différents ateliers sont proposés gratuitement aux enfants, comme le sport, les jeux de société, les activités manuelles, les contes et lectures.

43 enfants participent à ces ateliers.

Le PIJ - Point Information Jeunesse



Le PIJ est un service anonyme et gratuit qui propose une librairie spécialisée, un accueil personnalisé. Le PIJ est un outil qui vous permet de consulter la documentation diversifiée qui aborde les thèmes suivants : Enseignements, Métiers, Formation, Sports, Loisirs, Santé, ... Pour toute demande d'information contactez :

Jonathan: alsh.jonathan@gmail.com

Jérôme: enfance.jeunesse@foretsduperche.fr

L'Accueil de Loisirs du mercredi pour les 3-11 ans :

Chaque mercredi scolarisé, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est ouvert aux 3-11 ans. 16 places sont ouvertes aux 3-5 ans et 24 places aux 6-11 ans.

En moyenne, les quatre animateurs de la CDC de l'Orée du Perche accueillent 25 enfants.

L'année est placée sous le thème du Cirque, avec un spectacle pour la fin de l'année scolaire 2016-2017. En réalité, l'objectif des animateurs est de sortir les enfants de leur génération de « l'instantané » où on obtient tout d'un seul clic, pour réapprendre les valeurs du travail et de l'abnégation.

L'Accueil de Loisirs extrascolaire est ouvert aux 3-17 ans lors de chaque congé scolaire :

Avec un accueil assuré dès 7h30 et jusqu'à 18h30, l'ALSH est ouvert à chaque congés scolaire (sauf Noël). Nous accueillons jusqu'à 80 enfants et jeunes l'été.

L'accueil des 12-17 ans se fait à « l'APART », situé au rez-de-chaussée de la mairie de La Ferté Vidame, de 10h à 17h.

Les places étant limitées, pensez à vous inscrire pour le mercredi et les vacances à venir le plus tôt possible ! Inscription lors des périodes d'ouverture de l'ALSH (mercredi et vacances) et lors de la garderie du soir.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
12 Avenue du Général Leclerc
28340 La Ferté Vidame
09.60.35.76.97

Une nouvelle recrue pour le service Animation :

Anne Laure a choisi de ne pas poursuivre l'aventure avec nous à la fin de l'été 216.



Afin de pallier à son départ, la Communauté de Communes a recruté, sous le dispositif « emploi d'avenir », une jeune animatrice **Cindy POUPON**. Diplômée du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (Bafa), elle a débuté sa mission en septembre.

Une nouvelle Communauté de Communes :

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des Forêts du Perche de l'Orée Perche n'existe plus, fruit de la loi nOtre.

du



Lui succède la Communauté de Communes des Forêts du Perche, dont le siège est dorénavant situé à Senonches (mairie).

Dorénavant, pour contacter Jérôme LE MEUR :

Communauté de Communes des Forêts du Perche
Service Enfance Jeunesse
2, rue de Verdun
28250 SENONCHES
Tél : 02.37.37.37.28
enfance.jeunesse@foretsduperche.fr



Actualités

Un concours de belote est organisé par le comité des fêtes le dimanche 26 février 2017 à la salle des fêtes de Rohaire à 13 h 30.

Un Thé dansant est organisé par le comité des fêtes le dimanche 26 mars 2017.

La Soirée grillade et la brocante organisées par le comité des fêtes seront le samedi 19 août 2017.

Animaux errants et nuisibles



Régulièrement la commune reçoit des réclamations pour des problèmes liés à la divagation des animaux et des dégâts qu'ils occasionnent. Nous vous rappelons donc qu'il est expressément interdit de laisser les animaux divaguer sur la voie publique, sans maître ou gardien.

Destruction des nuisibles : Nous vous rappelons que les appâts doivent être inaccessibles aux animaux domestiques.

Elagage et Numérotation des maisons

RAPPEL

Les haies et bordures de bois en limite des routes et chemins doivent être correctement taillées afin de respecter la largeur réglementaire de ces voies.

Nous vous rappelons que la numérotation des maisons est en place depuis 3 ans, les administrés qui n'ont pas eu la possibilité de venir les retirer peuvent venir aux heures d'ouverture de la mairie.

Ordures Ménagères

Les plateformes des ordures ménagères et du tri sélectif sont uniquement destinées à recevoir les déchets du même nom.

Tout autre dépôt des encombrants au pied des conteneurs y est interdit et doit être acheminé à la déchetterie aux heures d'ouverture.

Rappel des heures d'ouverture

Horaires d'été : période du 1^{er} avril au 30 septembre

LUNDI	De 9 h 00 à 12 h 00
JEUDI	De 9 h 00 à 12 h 00
SAMEDI	De 9 h 00 à 12 h 00 De 14 h 00 à 18 h 00

Horaires d'hiver : période du 1^{er} octobre au 31 mars

LUNDI	De 9 h 00 à 12 h 00
JEUDI	De 9 h 00 à 12 h 00
SAMEDI	De 9 h 00 à 12 h 00 De 14 h 00 à 16 h 00

Besoin d'aide ou d'être orienté dans vos démarches administratives ?



La Maison de Services Au Public : c'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un professionnel, en vue d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives.

La Maison de services au public articule ainsi présence humaine et outils numériques permettant d'accéder facilement aux services des différentes structures partenaires, soit par leur présence dans nos locaux, soit par l'accès internet.

La Maison de services au public de la Communauté de Communes des Forêts du Perche, inaugurée en 2016, vous accueille sur deux sites où nos animatrices (Nathalie et Véronique à La Ferté-Vidame et Laëtitia à Senonches) sont présentes pour vous conseiller, vous aider et vous orienter.

à La Ferté-Vidame

29 rue de Laborde à la Médiathèque/Agence Postale
Lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 16h (fermeture jeudi à 17h)
Tél : 02 37 37 64 17



à Senonches

2 rue de Verdun dans la cour de la mairie
Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h
Tel : 02 37 37 37 30



Les rendez-vous des permanences sociales se tiennent également à la MSAP

Les partenaires et les opérateurs de la Maison de Services Au Public :

Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir, Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure et Loir, CARSAT Centre-Val de Loire, MSA Beauce Cœur de Loire, La Poste , Pôle emploi, Relais Emploi Senonches / La Ferté-Vidame, Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R), Permanences Sociales Départementales, Assistante Sociale, Maison Départementale de l'Autonomie, Protection maternelle et infantile (PMI), Mission Locale du Drouais, ADS Emploi, Association G.R.A.C.E.S, Soins Infirmiers à Domicile (S.I.A.D.)

msap@foretsduperche.fr

La médiathèque et l'agence postale de la Ferté-Vidame

La médiathèque de l'Orée du Perche fait également partie des 100 bibliothèques intégrées au réseau de la Bibliothèque Départementale d'Eure-et-Loir, les adhérents bénéficient ainsi d'un service ordinairement réservé aux grands centres urbains.

Reliée au portail des bibliothèques, elle permet l'accès à plus de 265 000 livres !

La médiathèque comptait 36 lecteurs en 1983 auxquels se sont ajoutés 300 au cours de ces 3 dernières années et enregistre 6000 prêts en 2013 (livre, CD, DVD,...) et plus d'une animation par mois ! (après-midi scrabble, rendez-vous conte en Perche, accueil de classe,...) y est effectuée.

Grâce à des co-financements, notamment avec le groupe la Poste, la création d'une nouvelle structure-intercommunale élargie permet désormais d'offrir plusieurs services dans un même lieu : médiathèque, agence postale et point numérique qui a contribué à la création de 2 postes d'agent polyvalents dans leurs fonctions, permettant d'offrir un service de qualité à la population.

Depuis 2012, un service de portage de livres par les facteurs a été mis au point et financé par la communauté de communes : initiative qui a été à l'origine de la création de ce service par La poste au plan national et qui lui a valu une distinction au niveau (Prix Territoria Argent) devant la ville de Paris !..prouve que l'innovation n'est pas le privilège des collectivités les plus importantes ou financièrement les mieux dotées.

Transport à la demande



La Communauté de Communes a ajouté un service complémentaire à ceux qu'offre le réseau Transbeauce :

transport aller et retour pour fréquenter le marché hebdomadaire de La Ferté-Vidame le jeudi matin. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de dynamiser la vie en milieu rural.

L'insertion professionnelle - Emploi

Toutes les personnes en recherche d'emploi peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour faciliter les démarches, en étroite relation avec le Relais Emploi La Ferté-Vidame/Senonches financé par les deux Communautés de Communes.

Le défi de l'équité dans l'accès aux services de proximité est au cœur des préoccupations de la Communauté de Communes.

Plusieurs structures existent pour retrouver un emploi, voici quelques coordonnées



3 structures d'insertion par l'activité économique incontournables qui favorisent le retour vers l'emploi.



Association intermédiaire qui met à disposition, à titre onéreux, dans l'ensemble des secteurs d'activité économique des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés socio-professionnelles :

Particuliers



Artisans - Commerçants - Agriculteurs - Entreprises - Collectivités locales - Associations

En collaboration avec les mairies et la Communauté de Communes de l'Orée du Perche l'ensemblier **ADS** joue la proximité.

Sabine GALUS accueille tous les vendredis de 11h à 12h à l'Espace Socio Culturel de la Ferté Vidame les demandeurs d'emploi et les accompagne sur un parcours d'insertion professionnel personnalisé.



Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'État, son activité est la récupération et la valorisation du textile collecté sur le territoire du Sud de l'Eure et le Nord de l'Eure et Loir.



Entreprise de travail temporaire d'insertion met à disposition des salariés(es) exclusivement dans le secteur marchand (Entreprises, artisans, ...) et permet aux salariés(es) d'ADS Emploi de poursuivre leur parcours professionnel.

ENSEMBLE, contribuons au développement de l'emploi local et solidaire.

Le Pôle Territorial du Perche vous accompagne



Au cours de sa 1^{ère} année de fonctionnement, le Pôle Territorial a mis en place des services mutualisés, pour les habitants et les porteurs de projets publics/privés, en voici quelques-

Construire ou acheter dans le Perche ?

Le service urbanisme du Pôle territorial du Perche instruit les autorisations d'urbanisme de certaines communes du Perche d'Eure-et-Loir.

Il peut également vous renseigner gratuitement sur les documents et règles d'urbanisme en vigueur.

Il répond à vos questions concernant la constructibilité d'un terrain, la réglementation ou encore les procédures et démarches à suivre. Ce service peut aussi vous conseiller pour constituer votre dossier de demande d'autorisation.

Conseils sur rendez-vous auprès de Sébastien

Perche Entreprendre

Dans le cadre de la promotion de l'activité économique du territoire, le Pôle Territorial du Perche propose un **Point d'accueil des entreprises**.

Vous avez un projet de création d'activité, de développement de votre entreprise ou de reprise ?

Un parcours d'accompagnement vous sera proposé en lien avec les partenaires économiques du Perche.

Cet accueil est gratuit.

Conseils sur rendez-vous auprès de Cvril Leclerc :



Dans le cadre de la démarche **J'ECO RENOV'**, le Pôle territorial du Perche vous oriente gratuitement vers des interlocuteurs professionnels en mesure de vous accompagner pour faire les bons choix de travaux et pour identifier les aides possibles en fonction de votre situation.

Des permanences de conseil sont mises en place au siège de chaque Communauté de communes du territoire.

En parallèle, le Pôle territorial du Perche s'est associé à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir pour mobiliser et former les entreprises artisanales du bâtiment aux techniques de rénovations énergétiques globales et performantes.

Contacts auprès de votre Communauté de Communes

Rénover son logement

Le Pôle soutient les initiatives de création d'hébergements (de groupe, individuel, insolite...), d'amélioration d'hébergements existants.

Il coordonne également les activités des Offices de Tourisme.

Des ateliers numériques sont proposés aux **prestataires touristiques** pour développer, en ligne, leurs activités.

Conseils sur rendez-vous auprès de Marie-Christine Souazé et Lucie Villette :

Projet touristique

Perche Digital

Le dispositif expérimental Perche Digital lancé en 2016 a permis à plus de 100 utilisateurs/séniors de se **sensibiliser à l'utilisation des usages numériques** grâce aux tablettes mises à leur disposition.

De nouveaux ateliers seront proposés à partir de décembre et en 2017.

Contact auprès de Catherine Camus, Lycée de Nermont :

Responsable.nogent@nermont.fr

Le pôle Territorial du Perche est un regroupement des 5 communautés de communes du Perche d'Eure-et-Loir.



Pôle Territorial du Perche / 02 37 29 09 29
1 bis, rue Doullay | 28400 Nogent-le-Rotrou
contact@perche28.fr
www.perche28.fr / www.percheparticipatif.fr
www.facebook.com/vivredansleperche

Office du Tourisme

L'année 2016 aura été haute en couleurs pour l'Office de Tourisme de l'Orée du Perche. Pas moins de 3000 visiteurs ont été reçus dans notre bureau d'information touristique.

Outre les traditionnelles visites de la Chapelle de Réveillon et du parc, 14 actions ont été menées permettant à nos nombreux visiteurs d'apprécier le cadre de vie ainsi que l'environnement naturel, culturel et historique de notre territoire.

Parmi ces actions on notera une nouveauté : la visite du parc de La Ferté-Vidame en calèche. Grâce à un partenariat avec Equithérapie, nouveau prestataire installé au Champ Brulé à Lamblore, nos amis touristes peuvent apprécier durant une promenade d'une heure les beautés du parc à la Française de Jean-Joseph de Laborde.

Ce nouveau service sera proposé également en 2017.

Une autre prestation aura été également remarquée durant l'été, la très belle exposition de photographes amateurs qui en s'inspirant du patrimoine animalier, botanique ou encore bâti aura permis à environ 1000 visiteurs d'apprécier les richesses du Perche.

Pour la première fois et ceci en fin d'année, l'office de tourisme a été présent hors les murs dans le cadre du marché de Noël de Boissy-lès-Perche. Ce fut l'occasion pour nos animateurs, encadrés de bénévoles d'exposer de nombreux ouvrages sur le thème du Perche, ouvrages qui pour certains ont dû se retrouver au pied du sapin de Noël le 25 décembre. Lors de ce marché on aura pu également noter la participation des sonneurs de trompes de chasse « Les Echos de La Fontaine aux Liards ».

La fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017 auront vu une profonde mutation s'opérer pour notre Office de Tourisme.

En effet, dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), parallèlement à la modification du périmètre et des compétences de notre Communauté de Communes, l'Office de Tourisme de l'Orée du Perche a fusionné avec celui du Perche Senonchois. Désormais on parlera d'Office de Tourisme des Forêts du Perche.

Le territoire de compétences de notre OT ainsi que ses actions sont désormais élargis. Présidé par Jacques Jahandier et secondé par une équipe de 27 administrateurs, cette nouvelle structure compte désormais 3 agents d'accueil : Maxime Niobey (responsable), Catherine Courias et Gaël Renaudin. Les bureaux d'informations touristiques restent inchangés. Il s'agit du Pavillon Saint-Dominique pour La Ferté-Vidame et du château de Senonches. Plus que jamais, l'Office de Tourisme souhaite travailler avec les prestataires de tourisme et les associations locales dans le cadre de la promotion de leurs nombreuses activités. Aussi n'hésitez pas à nous contacter :

Office de Tourisme des Forêts du Perche.

2 avenue de Verdun, 28250 Senonches.

Mail : tourisme@foretsduperche.fr

Tel : bureau de La Ferté-Vidame : 02 37 37 68 59

Bureau de Senonches : 02 37 37 80 11



Jeunes lycéens étrangers Allemands, Mexicains, Slovaques,

CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Paul, jeune allemand résidant au cœur de l'Allemagne, a 15 ans. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Il aime faire du sport et du piano, regarder des films et courir. Il étudie le français depuis 4 ans et rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Ignacio, jeune mexicain de 15 ans, a de nombreux hobbies : Il pratique le basketball, adore le théâtre, visite des musées, voyage, cuisine et fait du camping. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Simona, jeune slovaque de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Elle aime cuisiner, faire du sport, lire, et regarder des films. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !



Renseignements :

Christine CAILLEUX-GIRAUD - 09.50.32.01.99

christine.cei@laposte.net

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Magali Guinet - 02.99.46.10.32

magali@cei4vents.com

Conseils aux personnes âgées de la Gendarmerie Nationale



Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux agissements des délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse. Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Les personnes âgées sont particulièrement exposées aux :

- cambriolages
- escroquerie
- abus de faiblesse
- pickpockets
- vol à l'arraché
- arnaques sur internet et téléphones portables

Ne pas rester isolé chez soi :

La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien ;

Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone ;

Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance ;

Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitré ;

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique ;

En cas d'absence, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleur. Confiez les à une personne de confiance ;

Faites installer sur votre porte un œillette et un entrebâilleur ;

Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés ;

N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle ».

Vos déplacements à l'extérieur :

Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants ;

Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent ;

Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé ;

Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Une visite à votre domicile !!!

Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, n'ouvrez pas votre porte ;

Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité, de la poste ou de tous autres services connus, demandez-lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission ;

Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez-vous ;

Si votre interlocuteur se montre instant ou menaçant, contactez la police ou la gendarmerie ;

Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Si vous êtes victime :

N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens ;

En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants ;

Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte

Gendarmerie de Brezolles
7, Rue de Senonches
28270 BREZOLLES
Téléphone : 02.37.62.59.60

Propriétaires occupants
Propriétaires bailleurs
Collectivités

Contactez-nous
Nous étudierons ensemble votre projet

SOLIHA Eure-et-Loir
(anciennement Habitat & Développement)
36 avenue Maurice Maunoury
28 600 LUISANT
02 37 20 08 58
du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-17h
contact28@solihha.fr

Et aussi **des permanences**
près de chez vous,
renseignez-vous!

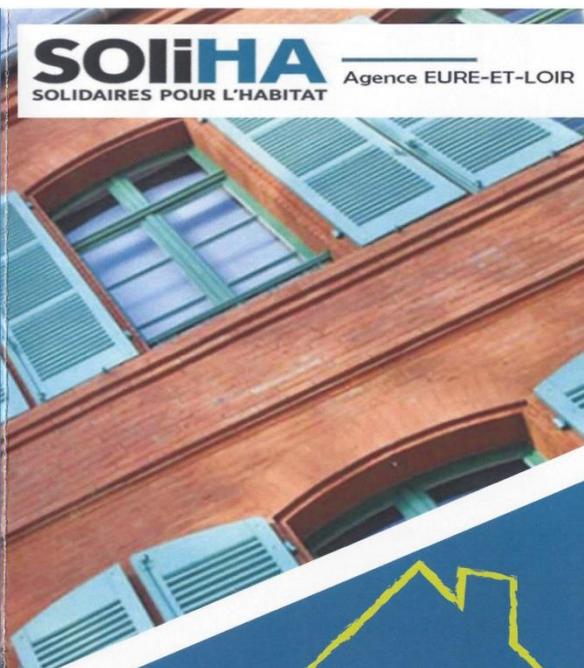
1^{er}
mouvement associatif
national au service de l'habitat

163 structures en France, 2700 salariés,
3200 administrateurs bénévoles

SOLIHA Association loi 1901 agréée
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT par l'Etat au titre de l'ingénierie
technique, sociale et financière
Agence EURE-ET-LOIR



SOLIHA Agence EURE-ET-LOIR
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Des solutions
pour améliorer
votre habitat

Amélioration de l'habitat des aides pour vos travaux

Vous êtes
PROPRIETAIRE
occupant ou bailleur
ou locataire (avec l'accord de votre propriétaire)

Vous souhaitez réaliser des travaux

- Réaliser des économies d'énergie
- Adapter votre logement à la perte d'autonomie
- Entreprendre de gros travaux de réhabilitation
- Réhabiliter un logement locatif

SOLIHA vous accompagne dans votre projet

- **Accompagnement technique**
conseils sur les travaux, estimations des coûts, analyse des devis, diagnostics techniques...
- **Accompagnement financier**
informations sur les différentes aides financières, plan de financement prévisionnel, aide au montage des dossiers de subventions, suivi personnalisé
partenaire privilégié de l'ANAH, des caisses de retraite et des collectivités

SOLIHA Eure et Loir
une association au service des
particuliers et des collectivités

Composée d'une équipe pluridisciplinaire, SOLIHA Eure-et-Loir (anciennement Habitat & Développement) intervient depuis de nombreuses années dans le conseil et l'accompagnement des particuliers et des collectivités en Eure-et-Loir.

Nos missions

- Le conseil et l'assistance au montage des projets d'amélioration de l'habitat
- Les diagnostics techniques et les évaluations énergétiques
- La gestion locative sécurisée
- L'accompagnement des collectivités
(étude habitat, diagnostics urbains, requalification de centre-bourgs, animation d'OPAH et de PIG...)

Et depuis plus de 15 ans...

INFO-ÉNERGIE
en région CENTRE

L'Espace Info-Energie de SOLIHA propose

des conseils pratiques et gratuits sur :

- les économies d'énergie
- les éco-gestes
- les énergies renouvelables
- les éco-matériaux...

un contact direct
02 37 21 32 71



Renseignez-vous avant de commencer les travaux!

Maison Départementale de L'autonomie

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE D'EURE-ET-LOIR : UN GUICHET UNIQUE, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

1 MDA DU PAYS DROUAIS

7, rue Henri Dunant - Dreux
02 37 64 25 50
mda.pays-drouais@mda28.fr

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h

3 MDA DU PERCHE

58 rue Gouverneur - Nogent-le-Rotrou
02 37 53 39 17
mda.perche@mda28.fr

Le lundi et mercredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

2 MDA DU BASSIN CHARTRAIN

19 place des Epars - Chartres
02 37 20 13 48
mda.bassin-chartrain@mda28.fr

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h

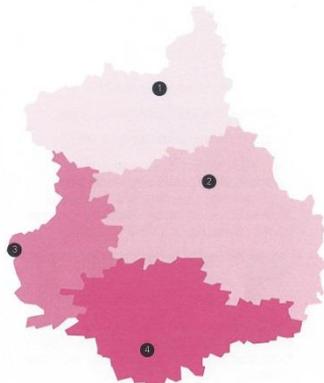
4 MDA DU PAYS DUNOIS

3 place Cap de la Madeleine - Chateaudun
02 37 94 05 90
mda.pays-dunois@mda28.fr

Le mardi et jeudi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h

DÉCOUPAGE TERRITORIAL DES MDA

- Secteur du pays drouais
- Secteur du bassin chartrain
- Secteur du Perche
- Secteur du pays dunois



avec le soutien du :



PLAQUETTE PARTENAIRES

MDA
EURE-ET-LOIR
MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE
UN GUICHET UNIQUE,
UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

EURELIEN.FR/MDA28

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE D'EURE-ET-LOIR : UN GUICHET UNIQUE, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LES FONCTIONNEMENTS D'AUJOURD'HUI :

La MDPH est un guichet unique en faveur des personnes handicapées :

- Un accueil centralisé à Chartres réservé aux personnes en situation de handicap et à leurs proches
- Un standard téléphonique unique
(02.37.33.46.46)
- Une instruction des formulaires de demandes **par le service adulte ou le service enfance et jeunesse de la MDPH ;**
- Une évaluation médico-sociale multidimensionnelle effectuée par une équipe pluri-disciplinaire ;
 - PCH,
 - parcours de scolarisation,
 - AEEH, cartes d'invalidité,
 - carte européenne de stationnement,
 - orientation professionnelle,
 - orientation vers un établissement ou
 - un service médico-social,
 - ACTP...
- Des décisions d'attribution prises par la CDAPH de la MDPH ;
- L'aide à la formulation du projet de vie ;

La prise en charge en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées est à ce jour organisée au Conseil départemental comme suit :

- Un accueil réservé aux seniors et à leurs proches au sein des Espaces Seniors pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches, les conseiller et les guider dans leur parcours ;
- Une plateforme téléphonique Seniors info-Services **(02.37.20.60.28) ;**
- Une instruction et une attribution des dossiers de demande de prestations (APA, aide sociale à l'hébergement et à domicile PA-PH,...) par le service des aides aux seniors et personnes handicapées ;
- Une évaluation médico-sociale et un accompagnement des usagers par les travailleurs sociaux des Espaces Seniors ;
- Une gestion comptable et mise en paiement de ces prestations ainsi que de l'ACTP et PCH par le service des aides aux seniors et personnes handicapées ;
- Un portage de trois dispositifs MAIA couvrant l'ensemble du Département ;
- Un dispositif accueil familial adultes en faveur des personnes âgées et handicapées ;
- La gestion du transport scolaire des enfants handicapés.

CE QUI CHANGE À PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE 2016 :

Un interlocuteur unique :

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) a vocation à apporter le même service au bénéfice de l'ensemble des personnes requérant une aide à l'autonomie quel que soit leur âge, l'origine et la nature de leur handicap.

La MDA regroupe sous une même entité l'ensemble des missions précitées de la MDPH et du Conseil départemental.

La MDA d'Eure-et-Loir s'adresse à qui ?

- Aux enfants handicapés
- Aux adultes handicapés
- Aux personnes âgées
- A l'entourage des personnes fragilisées
- Aux professionnels : services et établissements médico-sociaux ou sanitaires, services tertiaires, professionnels de santé, collectivités locales, associations...

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE D'EURE-ET-LOIR : UN GUICHET UNIQUE, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LA MDA, EN PRATIQUE C'EST

- Un numéro unique : **02 37 33 46 46**
- Une adresse unique où adresser vos demandes et dossiers ou encore vos courriers :
**57 bis rue du Docteur Maunoury
28000 CHARTRES**
- **4 MDA de territoires** au plus près de chez vous à Chartres, Dreux, Chateaudun et Nogent-le-Rotrou
- Un site internet dédié où vous pouvez télécharger vos dossiers :

eurelien.fr/MDA28

La MDA, le guichet unique de demandes et d'évaluation de droits et compensation de la perte d'autonomie

Il existera 3 types de dossiers :

- Droits et prestations aux personnes handicapées ;

- Allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées ;
- Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées ou personnes handicapées.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- L'accueil, l'information et le conseil ;
- L'évaluation médico-sociale individualisée ;
- L'aide à la formulation du projet de vie ;
- L'accompagnement de sa réalisation : maintien à domicile, accueil en établissement, orientation professionnelle des personnes handicapées, scolarisation d'un enfant handicapé, accueil familial adultes handicapés et âgés, etc ;
- La mise en œuvre de prestations d'aide financières ;
- L'aide et le soutien aux aidants familiaux ;
- Des actions de prévention et réunions d'informations sur le « Bien-vieillir en Eure-et-Loir » (parcours santé, conférence Alzheimer, semaine bleue...);
- La gestion du transport scolaire des enfants handicapés (à partir du 1^{er} janvier 2017) ;
- L'instruction et l'évaluation des demandes de dérogations d'âge.

Les MDA de territoire, lieux d'écoute et d'échanges avec les professionnels :

Les professionnels des MDA de territoire soutiennent et accompagnent également les professionnels de l'enfance et l'adulte handicapés, de la gérontologie, les mairies, professionnels médico-sociaux, de santé, de l'éducation nationale, de l'emploi... en étant :

- Un centre de ressources ;
- Un acteur qui met en œuvre des moments d'échanges, de conseil, de concertation et de réflexion ;
- Un animateur qui fédère autour de projets communs, organise ou participe à des actions de prévention ;
- Un interlocuteur unique entre la personne en situation complexe, le médecin traitant et les professionnels intervenant à domicile dans le cadre des MAIA (méthode qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins).



Ensemble, **Seniors** et **Jeunes** avancent vers la **découverte du numérique.**



THÈMES

MON MONDE NUMÉRIQUE

OBJETS CONNECTÉS
ET E-SANTÉ

PASSEURS D'USAGES



Plus de
20 H
d'animations
GRATUITES

VOS CONTACTS

Elodie NICOLAS
06 71 07 82 79

Elodie OGER
06 09 89 30 33

Catherine CAMUS
02 37 53 42 70

perchedigital@nermont.fr



Une urgence médicale ?

Un seul réflexe Faites le



L'équipe du 15

- **vous répond**
24h/24 - 7 jours /7
- **vous conseille**
selon votre état de santé
- **vous dirige**
vers la prise en charge adaptée



Le Recensement Militaire

Qu'est-ce que le recensement ?

Il est important de préciser que l'obligation de Service National a été suspendue mais le recensement est maintenu. C'est une démarche administrative à effectuer obligatoirement par chaque français (Garçons et filles) dès l'âge de 16 ans.

Comment se faire recenser ?

Il suffit de se présenter à la Mairie de son domicile dans le mois qui suit les 16 ans

Pièces à fournir :

- ✓ carte nationale d'identité
- ✓ livret de famille des parents
- ✓ certificat de nationalité pour les jeunes nés à l'étranger et les jeunes de parents d'origine étrangère
- ✓ justificatif de domicile

Pourquoi ?

- ✓ pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)
- ✓ pour obtenir une première pièce justificative: le certificat de recensement.

Un certificat pour quoi faire ?

Il est nécessaire pour être autorisé à s'inscrire :

- ✓ aux examens et concours
- ✓ au collège et au lycée
- ✓ à l'examen du permis de conduire, etc...

Précision : Ceux qui n'ont pas satisfait à cette obligation peuvent régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

L'appel de préparation à la défense

L'appel de préparation à la Défense est placé sous la responsabilité du Ministre de la Défense. Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes français aux questions de la Défense.

DEMANDE DE CARTE NATIONAL D'IDENTITE

Attention, à partir de Mars 2017, la demande de carte nationale d'identité se fera à la Mairie de Verneuil-sur-Avre (commune qui dispose du dispositif le plus proche de Rohaire)

Téléphone : 02.32.32.10.81

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Nous rappelons aux personnes désireuses de se faire inscrire sur la liste électorale qu'elles doivent se présenter en Mairie **avant le 31 Décembre 2017,**
déla

Horaires d'ouverture au Public de la Mairie

Le Mardi & Vendredi de 9 h 00 à 12 h 30.

En cas d'urgence, vous êtes priés de vous adresser à Monsieur Christian BICHON, Maire, « La Bruyère », au 02 37 37 60 62.

Mairie de Rohaire
8, Le Bourg
28340 ROHAIRE
02.37.37.61.82
mairierohaire@free.fr